

Tout cela serait motivé par des mouvements des troupes russes sur la frontière.

Les bijoux de la Couronne. — La vente aux enchères des diamants de la Couronne aura lieu dans les premiers jours de mai. Une décision ministérielle a désigné M. Emile Vanderheyem, expert, et M. Escribe, commissaire-priseur, à l'effet d'y procéder au nom de la direction des domaines.

Au Tonkin. — Dans la nuit du 20 au 21 janvier, le colonel Brissaud a, dans la province de Thon-Hoa, enlevé la position de Mikae. Les rebelles se sont débandés en laissant 500 morts sur le terrain. Leur poursuite a immédiatement commencé, grâce aux dispositions ordonnées par le général Munier.

L'opération a été exécutée sans nous coûter un seul homme.

L'électricité. — L'Officiel publie un arrêté de M. Berthelot, ministre de l'instruction publique, instituant une commission chargée de décerner un prix de 50,000 francs à l'auteur de la découverte qui rendra l'électricité propre à intervenir avec économie dans l'une des applications suivantes : comme source de chaleur, de lumière, d'action chimique, de puissance mécanique, de moyen de transmission pour les dépêches ou de traitement pour les malades.

Double exécution capitale. — Lundi matin, à sept heures et demie, a eu lieu, à Romorantin, la double exécution des époux Thomas, condamnés à mort, comme parricides, par la cour d'assises du Loir-et-Cher.

La femme Thomas a été exécutée la première. On se rappelle que les époux Thomas brûlèrent toute vive leur pauvre vieille mère. Les misérables accomplirent leur forfait avec un cynisme épouvantable. La fille alla chercher dans sa pailasse de la paille, afin d'activer le feu qui brûlait sa mère.

Après leur crime, ils allèrent se confesser et s'accuser.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

FÊTES

AU PROFIT DES INONDÉS DU MIDI
ET DES PAUVRES DE CAHORS

CONCERT DE CHARITÉ

Nous sortons émerveillés du Concert. C'est un succès complet et qui revient tout entier, hâtons-nous de le dire, à l'esprit de solidarité fraternelle qui anime notre bonne population cadurcienne. Du moment qu'il s'agissait de venir en aide au malheur, nous pouvions compter sur les concours de tous, aussi quelle belle soirée, et comme le regard s'arrêtait agréablement sur ces galeries transformées en joyeux et frais essaims!

Pas une place vide; chacun avait voulu donner son obole à une bonne œuvre doublée d'un véritable attrait artistique.

Disons tout de suite que l'exécution du programme n'a rien laissé à désirer. Et tout d'abord, merci à M^{lle} Assémat, l'excellent professeur de chant de Montauban, qui avait bien voulu mettre, avec une grâce parfaite, son talent si distingué de musicienne, sa voix si harmonieuse et si méthodiquement conduite, au service des malheureux. Peut-on faire un meilleur usage des dons précieux dont la nature gratifie ses trop rares privilégiés? Merci encore à M^{lle} Assémat. Cette soirée a été pour elle un vrai triomphe, triomphe bien mérité et auquel nous sommes heureux d'applaudir sans réserve.

Mais comment compter les enchantements si divers que tour à tour nous donnent et l'amateur de mérite et l'artiste aimé des grandes scènes lyriques.

Voici M^{lle} de Basta; une réputation de grâce, de beauté, de talent, consacrée par des succès éclatants l'a précédée parmi nous. Le mezzo-soprano du théâtre du Capitole a donné, dans l'Air des saisons, celui de la Reine de Saba, etc., la mesure de l'ampleur mélodique et de la correction de son chant; et si, au milieu de tant d'autres ovations, celle du public cadurcien lui est particulièrement précieuse, ainsi qu'elle a bien voulu nous l'affirmer, nous pouvons dire qu'elle a ravi d'enthousiasme la salle entière.

M. Delrat, l'impresario du théâtre du Capitole, le grand chanteur dont la voix de baryton magistrale, et d'une ampleur extraordinaire, peut se classer à côté de celle des grands chanteurs en renom, est venu à son tour charmer les spectateurs. Rappelé après chaque audition, M. Delrat a chanté, à la demande générale, les « couplets de la coupe » d'Hamlet, de cette voix puissante que notre modeste théâtre pouvait à peine contenir, mais qui, dans le grand vaisseau du Capitole, impressionne si fortement ses nombreux admirateurs.

A ces puissants éléments de succès qui ont transformé ce concert en véritable fête lyrique, la Commission avait eu la bonne idée d'adjoindre l'élément comique. Et lorsqu'on a entendu l'inimitable M. Larène dans ses spirituels monologues, délicieusement détaillés, peut-on ne pas la féliciter d'avoir eu la main si heureuse? Il est certain que nous n'avons jamais ouï diseur plus agréable, plus désopilant, plus naturel, et dans *Les Voyages*, le *Solo de flûte*, l'*ObSESSION*, pour ne citer que ceux-là, quel est le spectateur qui ne s'est senti pris du rire le plus sincère et le plus irrésistible. Aussi quel succès, et comme on parlera de M. Larène

Dans nos salons bien longtemps.

Ce juste tribut d'éloges payé aux éléments étrangers de notre concert — sans oublier la bonne part qui en revient à l'accompagnateur, M. Vincent, directeur de la société *Clémence Isauve*, c'est dire assez sa valeur, — nous avons hâte d'adresser nos plus sincères félicitations aux diverses sociétés musicales de la ville : la *Lyre Cadurcienne* et les *Enfants de Cahors*, l'*Orphéon* et la musique du 7^e, qui ont été au Concert ce qu'un beau cadre est à un tableau de prix : un couronnement digne de l'œuvre.

Ainsi donc, succès sur toute la ligne, et jamais, de mémoire de cadurcien, concert mieux ordonné et mieux réussi.

C'est le premier acte des Fêtes de charité cadurciennes. A mercredi le second : le bal de la Préfecture; second enchantement aussi....

Et si la Commission en était à compter ses peines et ses efforts, quel large dédommagement ne trouverait-elle pas dans les approbations flatteuses qui lui arrivent déjà, de toutes parts, sur le bristol le plus suavement parfumé, en ces pattes de mouche si délicatement malicieuses — ce n'est pas ici le cas — qui disent tant et si bien en si peu de mots, et que l'on conserve précieusement, avec le souvenir d'une agréable soirée trop tôt passée et la satisfaction d'un devoir rempli :

Très satisfaites du concert ;
nos sincères félicitations.
M.... L....

★★

Prestation de serment. — A l'audience d'hier, MM. Georges Delbreil, avocat, Coubebaïsse, Léris et Bach, juges consulaires, ont prêté serment devant le tribunal.

Gourdon. — Le tirage au sort des jeunes gens du canton de Gourdon qui devaient avoir lieu le 29 janvier prochain, à cause de sa coïncidence avec la foire qui se tient à Gourdon ce jour-là, a été renvoyé au lundi 31 janvier.

Nouvelles maritimes. — L'amiral de Marquessac, commandant la division navale du Levant, a quitté la Pirée le 20 janvier, à bord de la *Victorieuse*, se rendant à Rhodes, d'où il gagnera les côtes de l'Asie Mineure.

Il y a tout lieu de croire que sa tournée d'inspection sera finie dans un mois, et que vers le 20 février il sera rentré au Pirée.

Nouvelles militaires. — M. Sanarons, sous-lieutenant au 12^e régiment d'infanterie est nommé lieutenant en remplacement de M. Mouilleseaux de Bernières.

M. Calmels sous-lieutenant au 7^e régiment d'infanterie, est nommé lieutenant, en remplacement de M. Beisbardt, et maintenu au corps.

Mort subite. — Un homme de la ville a été trouvé mort ce matin, à côté de la maison du garde-barrière du passage à niveau de la rue Valentré. Il ne portait aucune trace de violence. On peut supposer qu'en franchissant la barrière, l'effort aura provoqué la rupture d'un anévrisme. On a transporté le corps à son domicile.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 20 janvier, le tribunal correctionnel de Cahors, a eu à statuer sur un vol de 80 boîtes de troffes, commis à Cahors, au préjudice de Marie Rivals, veuve Carmaran, par la nommée Marie Griffoul, dite *Justine*, ménagère.

Marie Griffoul, locataire chez la femme Rivals, n'avait pas eu beaucoup de mal à voler les conserves qui étaient déposées dans un placard non fermé à clé; mais elle a eu l'imprudence de chercher à vendre trop tôt le produit de son vol.

Marie Griffoul est condamnée à 15 mois de prison.

Un vagabond, le nommé Gélis, prévenu de mendicité avec menaces de vol, comparait ensuite. Gélis est notamment prévenu d'avoir, le 18 janvier courant, demandé de l'argent avec menaces à la femme du sieur Hébrard, métayer chez M. Béral au Pech-Fumat. Sur le refus de la femme Hébrard, Gélis se serait retiré, mais en emportant une bêche qu'il aurait vendue quelques instants après.

Gélis est condamné à 3 mois de prison.

Le tribunal, dans la même audience, a prononcé 11 condamnations pour délits de chasse.

Les condamnations varient entre 16 et 30 fr. d'amende.

La nommée A. P..., âgée de 21 ans, couturière, demeurant rue du Dix-Avril, 10, née à Maurox (Lot), a été arrêtée et mise à la disposition de M. le procureur de la République pour vol de numéraire.

Montcuq. — M. l'abbé Ayroles, curé de Montcuq, a été nommé chanoine honoraire.

Figeac. — Le nommé Charles-Gabriel G..., 29 ans, tailleur de pierre, sans domicile fixe, né à Paris, a été arrêté par le commissaire de police de Figeac, sous l'inculpation de vagabondage.

La température. — Le temps s'est remis au froid. Dimanche au soir, un brouillard si intense couvrait la ville de Figeac, qu'on y voyait à peine pour marcher.

Commune de Valprionde

(De notre correspondant particulier)

Les attaques d'apoplexie abondent. Dernièrement, les voisins du petit village de Laborie, près Valprionde, étaient mis en émoi par les cris désespérés du jeune P. A., ex-élève de l'Institution Valette à Cahors; en l'absence de son père et de sa mère, il venait de trouver sa grand-mère foudroyée dans le grenier à foin.

Un exemple de solidarité rurale digne d'être signalé :

Au printemps dernier, la famille X., de Laougagne, commune de Valprionde, était éprouvée par une maladie épidémique; tous ses membres furent atteints; le fils succomba; tout chômait donc dans le bien de cette malheureuse famille; mais le travail fut fait en temps opportun sans que ces malheureux eussent besoin de bourse délier. Les voisins se rendaient tous les jours à l'insu de la famille X., dans les champs, vignes, etc. Quand la mère X., qui entra en convalescence la première, vit toutes les terres préparées, elle en pleura de joie en bénissant ses voisins.

An marché de Lauzerte, du 17 janvier, les cochons ne valaient que de 45 à 50 fr. les 50 kil. poids vif, et, chose remarquable, ceux de 4 à 5 quintaux étaient délaissés, on donnait la préférence à ceux de 250 à 300 livres; donc les plus beaux se vendaient plus difficilement que les autres. Les autres animaux et les denrées étaient au cours ordinaire.

Au marché de Montcuq, samedi, le blé valait de 14,50 à 15 fr. les 4/5, le maïs de 7,50 à 8 fr.

Toujours la pluie ou les brouillards, par conséquent une humidité constante qui empêche tout travail aux champs, et pourtant il serait temps de tailler les pruniers d'Agen ainsi que la vigne. En fait de vignes, si vous croyiez que quelques co-abonnés eussent besoin de plants français pour greffons ou boutures, à leur choix, je pourrais encore leur en procurer, ayant des vignes de diverses variétés que le phylloxera n'a pas tout à fait anéanties.

Je les céderais, non pas à 3 fr. comme dans le commerce, mais à 1 fr. et 0,50 c., car dans l'humble mesure de mes forces, je tiendrais beaucoup à faire tout ce qui est possible, pour empêcher le Lot de se dépeupler. Aussi me semble-t-il qu'on devrait encourager les pauvres ruraux à semer, non-seulement du gland truffier qui ne rapporte qu'au bout de 9 à 10 ans, mais à semer des amendes pour y greffer des pruniers d'Agen; on pourrait par là, tirer parti bien vite des plus médiocres terrains secs. Le découragement a gagné les esprits et on est là à se croiser les bras. Ce n'est pas ainsi qu'il faut agir. Nos ancêtres ont traversé des époques aussi malheureuses que celles que nous subis-

sons, et ils se relevèrent à force d'énergie. Ils n'émigrèrent pas, eux, ils ne quittèrent pas le paître pour aller bêler, le certain pour l'incertain, le pays natal pour le pays inconnu, et l'avenir prouva cent fois pour eux qu'ils avaient raison.

A la foire de St-Matré, les cochons ont encore baissé, ils atteignent à peine 47 fr. les 50 kil. Il y en avait beaucoup malgré le mauvais temps de la matinée.

Accident. — Jeudi soir, vers 5 heures, un mor de la basse-cour de M. Nadal, notaire, s'est écroulé avec fracas, il y avait à peine dix minutes que 5 ou six personnes y étaient dessous. Mon père et ma petite fille y étaient passés trois ou quatre fois comme moi, et nous pouvions, comme beaucoup d'autres, être pris sous ces décombres qui ont obstrué tout le chemin.

Encore une autre mort subite : dimanche dernier, le sieur Gaston, de La Heille, près Lauzerte, dit à sa femme de lui passer une chemise; en rentrant dans la chambre, elle le trouva mort, tombé près du feu et commençant à se brûler. B...

Angoulême. — Une épidémie de fièvre typhoïde sévit actuellement sur la garnison d'Angoulême.

Plusieurs militaires sont en ce moment en traitement à l'hôpital.

L'autorité militaire, pour enrayer l'épidémie, a dû prendre des mesures.

Une partie du 107^e d'infanterie a évacué les casernes; les troupiers sont campés, depuis hier, sur le coteau de Fongrave.

D'autre part, il est question d'envoyer les deux régiments d'artillerie camper à la Braconne.

AGRICULTURE

Conseils aux planteurs de vignes greffées. — Il se manifeste aujourd'hui et on peut partout dans les régions phylloxérées, une tendance très marquée en faveur des producteurs directs. Le vigneron, auquel on propose de greffer la vigne, ne voit pas avec plaisir sa main-d'œuvre compliquée d'une opération qui demande de l'application et une certaine expérience, que l'on acquiert seulement par une pratique assez longue. Il ne cherche pas à savoir si, par cette méthode, il aura des vignes d'une résistance assurée, si ces vignes greffées lui donneront des vins aussi bons que ceux récoltés par le temps passé. Une seule chose le préoccupe : ne pas augmenter son travail de pratiques auxquelles il n'est pas habitué et qu'il lui coûterait d'apprendre. Cette manière de voir et ce parti pris de rester dans les vieux usages nous semblent très fâcheux et nous pensons qu'il est du devoir de tous les viticulteurs expérimentés et éclairés de faire comprendre aux propriétaires et vignerons intéressés, que si dans les contrées où l'on ne peut jamais espérer faire que des vins communs, on peut sans inconvénient, planter des producteurs directs pour la consommation locale, il n'en est plus de même dans les vignobles qui sont obligés d'exporter et qui ont une certaine réputation, ne serait-ce que comme vins de bonne consommation commune, et à plus forte raison s'il s'agit de vignobles récoltant des vins d'ordinaire, des vins fins, des vins classés.

Il faut que tous les intéressés sachent bien que les meilleurs cépages venus d'Amérique sont loin encore d'avoir les qualités de nos vignes d'Europe au point de vue vinifier et que le commerce acceptera difficilement les vins qu'ils produisent parce qu'ils sont tous caractérisés par une saveur spéciale plus ou moins désagréable. En attendant que nous ayons obtenu en France des hybrides francs de goût, qui nous donneront des vins à quelque chose près semblables à ceux de nos vignes indigènes, il est tout à fait dans l'intérêt de la réputation de nos vignobles français de conserver par la greffe nos anciens cépages et de créer des vignes greffées dans les meilleures conditions possibles.

Pour obtenir économiquement de bonnes vignes greffées, tout le monde reconnaît aujourd'hui, que chaque propriétaire, chaque vigneron, doit faire lui-même, ou faire faire ses greffes sous sa surveillance avec des sujets et des greffons récoltés chez lui, afin d'être bien sûr de la qualité des cépages qu'il va planter. On peut obtenir, à prix d'argent, de bonnes vignes greffées en s'adressant à des spécialistes consciencieux; mais généralement, elles ne valent pas celles que l'on fait ou fait faire soi-même, et surtout que l'on choisit scrupuleusement au moment de l'arrachage avant de les mettre en place. Il faut se méfier des greffes venant des pépiniéristes-viticulteurs improvisés, qui se sont mis à greffer la vigne sans avoir la moindre notion de cette spécialité, et qui vendent au rabais des vignes greffées dont les vignerons

experts ne voudraient à aucun prix. Il faut aussi que les propriétaires ou vigneron, qui auront à greffer leurs plants du pays sur des boutures américaines achetées, vérifient bien ou fassent vérifier, par des hommes experts, l'authenticité des bois qui leur seront livrés ; trop souvent, ils pourront constater que le petit conseil que nous leur donnons peut être utile.

(Vigne américaine).

Les phosphates du Lot. — Nous lisons dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Au rebours de ce qui s'est passé en Picardie, les phosphates du Quercy, quoique des plus riches et depuis longtemps découverts, sont encore à peine exploités.

Quelques compagnies, anglaises et autres, ont bien, depuis 1872, fouillé, par-ci par-là (au galop on peut dire) ; mais soit manque de capitaux sur place et éloignement des grands centres, soit manque de voies de communication, elles ont à peu près cessé leurs travaux. Seule, une compagnie nouvelle, qu'on dit puissante, agit pour le moment ; mais que peut-elle, en présence de la masse si considérable à exploiter ?

Peu de contrées renferment autant de cette fertilisante matière. Tout le Sud-Est du département du Lot, c'est-à-dire la partie bornée au nord par la rivière du Célé, à l'ouest par une ligne partant de l'embranchement du Célé dans le Lot, allant toucher au Tarn-et-Garonne en passant par Lalbenque, toute cette partie contient des gisements de phosphate.

Il faut noter cependant que les points les plus importants sont : Cajarc, Larnagol, Saint-Jean-de-Laur et Bach.

D'où vient donc que ce précieux minéral reste là couché dans le sol, sans rien produire, alors que partout ailleurs on l'exploite et que tout le monde agricole reconnaît aujourd'hui la vérité de la parole du grand géologue Elie de Beaumont « sans phosphates l'agriculture française périra ? »

L'éloignement, nous le répétons, le manque d'industriels sur place, dans un pays où capitaux et capitalistes ont en horreur les innovateurs, la grande division du sol dans certains endroits, la ténacité des propriétaires qui, pour le plopard, ont été trompés au début et ne veulent plus permettre des sondages, ni vendre à la redevance ; tout cela a bien pu être la cause de ce retard.

Mais aujourd'hui que les chemins de fer sillonnent le pays, que les routes s'y multiplient, qu'on reconnaît plus que jamais que le phosphate est indispensable à l'agriculture, ne doit-on pas espérer que cet état de choses cessera ?

Si, il faut l'espérer ! Il faut l'espérer dans l'intérêt de nos malheureux propriétaires ruinés par le phylloxéra qui auraient là du pain pour de longs jours ; il faut l'espérer dans l'intérêt général des agriculteurs français, qui verraient le prix du phosphate diminuer d'autant plus qu'il serait plus abondant sur le marché.

Et alors la parole de M. Elie de Beaumont serait toujours vraie, mais la ruine dont il a menacé l'agriculture française serait ajournée pour longtemps encore, si toutefois, seul, le phosphate peut être son salut.

A. R.

Une adjudication de blé pour l'administration de la guerre a eu lieu le 22, à Paris. Le poids naturel des blés indigènes précédemment fixé par le cahier des charges à 77 kilos l'hectolitre était porté à 77 kil. 500, bien que le poids soit, cette année, inférieur à celui des blés récoltés en 1885.

Par contre, le poids des blés étrangers est abaissé de 78 kil. à 77 kil. 500, alors que leur poids ordinaire est de 78 kil. 500 à 79 kil.

Parlez à un soldat de cavalerie, le premier venu, et demandez-lui ce que sont ces fameuses avoines étrangères si supérieures aux nôtres, d'après le ministère de la guerre : « Il y en a la moitié de buffeque, souvent les chevaux ne la mangent pas, » vous dira-t-il.

Mais, n'importe ! on continuera de faire arriver des avoines ou des blés hongrois ou russes, pendant que pour notre compte nous garderons les nôtres. Dans notre région, que de milliers d'hectolitres d'avoine on trouverait dont le poids atteint ou dépasse 50 kil.

On lit dans un journal de l'Aveyron : Le bruit court que le magnifique troupeau de brebis de Cassanus, un des plus importants domaines de notre région, est décimé par une terrible mortalité. Un grand nombre de brebis étant atteintes de la gale, on aurait osé, pour les guérir, d'un remède d'une telle énergie que, même employé à l'extérieur, il aurait amené, dit-on, l'empoisonnement. D'autres prétendent que les brebis se sont empoisonnées en se léchant.

On croit que la perte considérable qui en

résulte pour le fermier donnera lieu à des poursuites contre le vétérinaire d'occasion qui a traité le troupeau.

La température. — Après une journée magnifique commencée et finie dans un brouillard intense, le temps s'est mis au froid. Ce matin, à 7 heures le thermomètre marquait 2 degrés au-dessous de zéro.

En France le temps va rester brumeux ou beau, avec un vent faible et une température un peu basse. A Paris, hier, ciel couvert et brumeux. Maximum 1°9 ; minimum, 2°6.

Pouvons-nous enfin espérer que la lune nouvelle, qui commence aujourd'hui, nous ramènera le beau temps ?

Nos paysans l'attendent avec impatience.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 24 janvier.

Une véritable panique s'est produite aujourd'hui sur le marché des fonds publics et des valeurs financières, à la suite d'une dépêche venue de Londres, ainsi conçue :

« Le *Daily-News* de ce matin affirme de nouveau que l'Allemagne est à la veille de demander à la France « sous une forme quelque peu péremptoire » des explications concernant les mouvements des troupes françaises à la frontière de l'Est. »

Au ministère des affaires étrangères, on n'a reçu aucune note. La nouvelle du *Daily-News*, relativement à une note de l'Allemagne à la France, est donc fautive.

Paris, 25 janvier.

A la séance d'hier, le chapitre 1^{er} du budget de l'instruction publique a été adopté.

M. Proal demande sur les crédits affectés au traitement des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur une réduction de 112,000 francs.

M. le directeur de l'enseignement supérieur défend les inspecteurs généraux.

La séance continue.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Et de Surenchère du sixième

Adjudication fixée au **douze février prochain**, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les **Président et juges, composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.**

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant procès-verbal de M^e Frayssé, huissier à Luzach, en date du trente juillet dernier, dénoncé le cinq août suivant, et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le dix du même mois d'août, volume 109, numéros 8 et 9.

Il a été procédé,

A la requête de Marie Noailles, veuve du sieur Jean Borredon, sans profession, domiciliée autrefois de la commune de Villesèque et actuellement de la commune de Sauzet, laquelle constitua M^e Delbreil, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, sur la tête et au préjudice du sieur Bertrand Borredon, fils aîné, propriétaire, domicilié du lieu de Trébaix, commune de Villesèque.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre

1° Une chambre haut et bas avec patus, jardin, le tout contigu, situé à Laborie, tenant à Jean Borredon, l'épouse Sembel, née Pézet, Alibert, autre propriété de Bertrand Borredon et à un chemin ;

2° Une bâtisse servant d'étable à bœufs, autre bâtisse et hangar, patus, sol-aire et jardin le tout contigu, situé au même lieu de Laborie, tenant à un chemin, l'épouse Sembel, née Pézet et autre propriété de Bertrand Borredon ;

3° Une terre, située au lieu dit Laborie, formant le numéro 28, partie section A du plan cadastral de ladite commune de Villesèque, d'une contenance approximative de neuf ares vingt-deux centiares, troisième classe, d'un revenu de trois francs soixante-seize centimes ;

4° Un bois, sis au lieu dit Bos Grand, formant le numéro 184, section A du plan cadastral de la commune de Villesèque, d'une contenance approximative de trente-quatre ares vingt centiares, troisième et cinquième classes, d'un revenu de un franc soixante-dix centimes ;

5° Un bois, sis au lieu dit Bos Grand, formant le numéro 185, section A du plan cadastral de la dite commune de Villesèque, d'une contenance approximative de trente-un ares dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc soixante-onze centimes ; une petite partie transformée en pré près du ruisseau ;

6° Une terre, sise au lieu dit la Borie Haute formant le numéro 226 P, section A du plan cadastral de ladite commune de Villesèque, d'une contenance approximative de vingt-six ares cinquante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de neuf francs quatre-vingt centimes.

Tous les biens ci-dessus sont situés dans le canton de Luzach, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont jouis et exploités par le sieur Bertrand Borredon.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens saisis, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-six août dernier et publié à l'audience du vingt-sept novembre dernier et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-deux janvier lors prochain.

Ledit jour, vingt-deux janvier courant, les biens saisis ont été vendus en un seul lot et adjugés, au prix principal de cent francs en sus des charges, à M^e Delbreil, avoué, qui a fait éléction de command en faveur de Jean-Baptiste Borredon, boulanger, domicilié à Sauzet.

Mais, par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le même jour, vingt-deux janvier, le sieur Augustin Borredon, plus jeune, propriétaire, domicilié à Trébaix, commune de Villesèque, assisté de M^e Billières, avoué, près ledit Tribunal, qu'il a déclaré constituer, a surenchéri du sixième, en sus des charges, le prix desdits biens et s'est engagé à le porter ou faire porter à la somme capitale de cent vingt francs, en sus des charges.

En conséquence de ladite surenchère, lesdits biens seront revendus publiquement, d'autorité de justice, le **douze février prochain**, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les **Président et juges, composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en Chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.** Ils seront adjugés en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses, charges et conditions de la première adjudication et de la surenchère, sur la nouvelle mise à prix de cent vingt francs, en sus des charges, ci 120 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le _____ janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o _____ C^o _____ reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Suivant ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-quatre janvier courant, et par exploit de M^e Léon Bailtrand, huissier, en date du même jour, la dame Catherine Arnaudet Vidalot, sans profession, domiciliée de la commune de Sauzet, a formé contre le sieur Jean-Pierre Beaubestre, son mari, domicilié avec elle, une demande en séparation de biens, et a constitué M^e Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable : Cahors, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

G. DELBREIL.

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

Suivant ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois novembre dernier, et par exploit de David, huissier à Lauzès, en date du vingt-deux janvier courant, la dame Jeanne Dajeau, sans profession, domiciliée de la commune de Cours (pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-six), a formé contre le sieur Pierre Falguières, son mari, domicilié avec elle, une demande en séparation de biens, et a constitué M^e Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable : Cahors, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

G. DELBREIL.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Dimanche 30 janvier 1887

MARTYRE

Pièce en cinq actes, de MM. d'Ennery et Tarbé. LE SPECTACLE SERA TERMINÉ PAR **CLARA SOLEIL** Comédie en 5 actes, de M. Gondinet.

UN MÉDECIN LIBÉRATEUR!...

Campile (Corse), le 9 juillet 1886. Depuis trois jours seulement que je fais usage de vos délicieuses pastilles à la *Sève de pin*, au *Lactucarium* et à la *Codéine*, je me trouve très

soulagé d'une toux et d'un asthme rebelles qui, depuis plus d'un an, me faisaient horriblement souffrir. En résumé, je constate un mieux sensible, et, si cela continue, j'ai tout espoir d'avoir trouvé en vos excellentes pastilles le médecin libérateur que j'avais jusqu'ici cherché en vain, et en recourant aux hommes de l'art et en faisant usage des nombreux médicaments que l'on m'avait conseillés ou ordonnés. Aussi, je suis très heureux de vous rendre en ce moment ce petit témoignage de l'efficacité de vos pastilles, assuré que je suis de pouvoir, sous peu, vous en rendre un plus ample. Ci-inclus un mandat de 6 francs pour 4 nouvelles boîtes.

J'ai l'honneur d'être avec respect...

Elysée LUCA, négociant à Campile.

Vu pour la légalisation : le Maire, MARIOTTI. Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les pharmacies. La boîte, 1 fr. 50, contre mandat ou 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, 61, rue Leyteire, Bordeaux.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. « Le public ne doit ajouter foi qu'aux lettres légalisées par la mairie. »

Une triste jeunesse !!

Chandray (Vosges). J'avais des battements de cœur depuis mon bas-âge ; à cinq ans, les médecins me défendaient de jouer avec les autres enfants ; à huit ans j'ai été à l'hôpital, et toujours sans être guéri. Ayant entendu vanter l'efficacité des Pilules Suisses, j'en ai fait venir trois boîtes à 1 fr. 50, elles m'ont complètement guéri. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 98, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre afin que ceux qui souffrent de la même maladie prennent ses excellentes Pilules Suisses. Marié Létang. Légalisation de la signature par la mairie de Chandray.

Obligations 3 % de l'Ouest-Algérien

Les obligations 3 % anciennes de l'Ouest-Algérien figurent à la cote avec la mention de garantie de l'Etat, conformément aux lois de concession. Elles sont cotées au-dessus de 370 fr. Les obligations Bône-Guelma qui jouissent de la même garantie sont cotées 380 francs.

Les obligations que la Compagnie émet en ce moment aux guichets de la *Société Générale* et du *Crédit Algérien*, doivent logiquement atteindre le cours de leurs aînées, puisqu'elles bénéficient des mêmes avantages d'intérêt et d'amortissement.

On remarquera que le revenu net garanti à la Compagnie est supérieur de 1.200.000 francs aux sommes nécessaires pour le service de la totalité des obligations.

Enfin, il est bon de rappeler que le réseau de l'Ouest-Algérien donne des résultats remarquables.

La ligne nouvelle dessert notamment l'importante ville de Médéah, autour de laquelle l'industrie vinicole a pris un grand développement.

En outre, elle recevra et conduira à Blidah et à la mer les apports des centres de Boghar, Djelfa, Laghouat.

Les coupons et le remboursement des actions et obligations de l'Ouest-Algérien sont payables sans frais à Paris : à la Société Générale, au Crédit Lyonnais et au Crédit Algérien ; en province : dans toutes les Agences de la Société Générale et du Crédit Lyonnais.

aucun

Pectoral ne s'est acquis une réputation mieux méritée que celle de la *Pâte* et du *Sirope de Nafé de Delangenier*.

Leur vogue universelle est fondée :

1° Sur leur SUPÉRIORITÉ et leur puissante EFFICACITÉ constatées par des médecins de tous les hôpitaux de Paris, ainsi que par des membres de l'Académie de médecine de France, contre les **Rhumes, Bronchites, Irritations de Poitrine** et de la **Gorge**.

2° Sur leur COMPOSITION, dont la base est le fruit **Nafé d'Arabie** (Hibiscus aculeatus de Linné), qui n'a aucun rapport avec les substances employées dans les autres pectoraux.

3° Sur les analyses de chimistes de la Faculté de Paris, démontrant qu'ils ne contiennent ni opium, ni sels d'opium, tels que **Morphine** ou **Codéine** ; aussi peuvent-ils être donnés avec succès et sécurité aux enfants atteints de **Toux** ou de **Coqueluche**.

TELS sont les titres authentiques qui recommandent la *Pâte* et le *Sirope de Nafé* à la confiance des médecins et du public, titres qui n'ont été accordés à aucun Pectoral, ancien ou nouveau.

PARIS, 53, rue Vivienne et toutes les Pharmacies. Prix : *Pâte* 80^c et *Sirope* 2^{fr}.

INJECTION BROU

ZINGIBER SAUVAGE 40 ANS DE SUCCÈS. La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. la Flacon. J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

BOURSE. — Cours au 24 janv.

3 0/0	80 20
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	83 40
1/2 0/0 ancien	104 75
1/2 0/0 1883	109 00

Dernier cours du 24 janv.

Actions Orléans	1,310 00
Actions Lyon	1,225 00
Obligations Orléans 3 0/0	390 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	313 00
Obligations Lombardes (jouissance 1884)	318 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	340 75

A LOUER

Le Magasin de Charcuterie BURGALIÈRES S'adresser à M. Séguy, propriétaire.

A VENDRE

Belle propriété de grand rapport, 100 hectares. S'adresser à M^r Fournié, notaire à Cahors.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES

1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'établissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

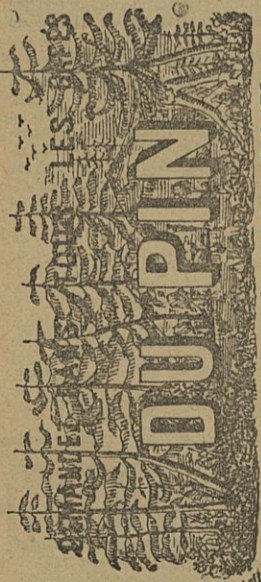
EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membre de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Saphir forment essentiellement

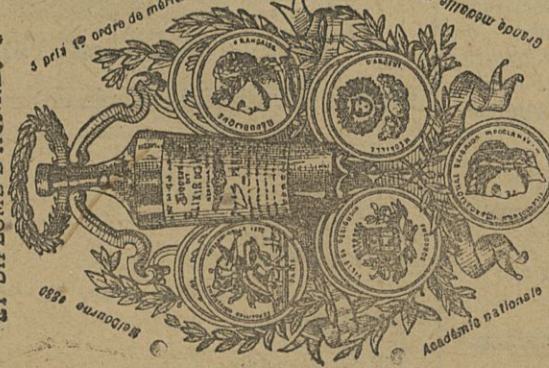
la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHÂTEAUBREUSE

On recommande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

54 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

BORDEAUX EXPOSITION 1882 JURY GÉNÉRAL

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

GUÉRISON CERTAINE



DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et des ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin spécialiste (1, rue Silius, à MELON (S.-M.), CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

LA PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE à 25 Cent. le Volume

contient les meilleurs ROMANS, VOYAGES, etc., signés des auteurs les plus célèbres et donne, pour 25 CENT., des ouvrages devenus partout 1 fr., 2 fr. et même 3 fr. le volume.

EXTRAIT DU CATALOGUE

RECTOR FRANCE..... 3 fr.
L'Amour au pays bien..... 3 fr.
Le Secret de la jalousie..... 3 fr.
FREDERIC SOULIE..... 3 fr.
Le Drame du train-poste..... 3 fr.
EMARUEL GONZALES..... 3 fr.
Les Epreuves de la Côte..... 3 fr.
H. A. WENDLER..... 3 fr.
PAUL BONNETAIN..... 3 fr.
Souvenirs de St-Cyprien..... 3 fr.
ALBERT THEVAUD..... 3 fr.
La Jolie Brunissienne..... 3 fr.
LEONARD..... 3 fr.
A. MAURIN..... 3 fr.
Les Compagnons de la Rouquette..... 3 fr.
G. L. LEMAITRE..... 3 fr.
Les Dames de Marceau..... 3 fr.
LOUIS REAULT..... 3 fr.
Les Dames de Marceau..... 3 fr.
JEAN REAULT..... 3 fr.
Les Dames de Marceau..... 3 fr.
CHAMPLEURY..... 3 fr.
Cé des songes..... 3 fr.
Les Dames de Marceau..... 3 fr.
Cé des songes..... 3 fr.
Les Dames de Marceau..... 3 fr.
Cé des songes..... 3 fr.

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 15, Rue Lafayette, PARIS.

Histoire Ancienne de l'Orient

Par François LENORMANT

Continués par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiquités à la Bibliothèque nationale

Tom I. Les Origines, les Races et les Langues.

Tom II. L'Assyrie, le Péloponnèse, les Grecs, les Perses, les Indes, les Carthaginois.

Tom III. L'Assyrie, le Péloponnèse, les Grecs, les Perses, les Indes, les Carthaginois.

Tom IV. Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.

Prix de chaque volume: Broché, 48 fr. — Relié, 24 fr.

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. L'ouvrage sera complet en Mars 1887.

Payable CINQ francs par mois

livraison spécimen gratuite envoyée sur demande

Le propriétaire-gérant, Layton.

Grande Culture

DE Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.

Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

Une invention de portée éminente

protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

est la

Machine à coudre rotative à deux bobines

de

Junker & Ruh

consant par en haut et par en bas directement de la bobine.




La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double picure d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usage, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et lesté et le manœuvre si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez: Charles Desprats, Ancien Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

On demande des représentants cantonaux.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de sarclé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme parle le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.